Dans les nuages, clandestinement

La conférence des développeurs Devoxx, le groupe d'utilisateurs Java Paris Jug, a publié les résultats d'un sondage édifiant: la majorité des sondés utilisent le *cloud* « sans l'accord de leur hiérarchie ». Plus surprenant encore, cet usage clandestin est plus marqué dans les banques et les compagnies d'assurances que dans la moyenne des autres entreprises. Le secteur banque assurance représente à lui seul 13,5 % des 429 sondés, ce qui le positionne à la 2e place des secteurs économiques, loin devant la plupart d'autres secteurs dont la représentativité se situe entre 3 et 5 %. Ce taux élevé d'usage clandestin dans la banque et l'assurance est corrélé à un autre phénomène: 75 % des répondants ont déjà milité pour installer le *cloud* dans leur société avec un taux de succès beaucoup plus bas que la moyenne de l'étude: 33 % dans la banque et l'assurance contre 56 % pour la moyenne des entreprises! Le SaaS est, de loin, le service le plus utilisé (90 % des répondants qui ont recours au *cloud* l'utilisent). À 80 %, le service production est organisé autour d'un data center interne. *JC*

LE FAIT

Les ménages français et allemands se sentent plus vulnérables financièrement, *dixit* l'assureur Genworth

(enquête sur la fragilité des ménages à travers 20 pays dans le monde)

résultats nets

Banque de France

3,15 MD€

BÉNÉFICE NET 2012, DOUBLÉ

Cause: les mesures de la Banque centrale européenne pour stabiliser la zone euro en crise ont fait exploser les revenus d'intérêts de l'eurosystème, dont la Banque de France détient 20 % des parts.

Palmarès du magazine américain Global Finance des 50 banques les plus sûres au monde

3 françaises au classement

7e **Caisse des Dépôts et Consignations**

38e **Crédit Mutuel**

44e **La Banque Postale**

BNP Paribas (47e sur 50 en août 2012) a été évincée du classement en raison de la baisse de notation Standard & Poor's. Au top 10 du palmarès, 4 banques allemandes et 3 néerlandaises. Espagne et Italie: aucune banque. « Profitent de la glissade des banques des pays développés »: BancoEstado (Chili) gagne six places et deux nouvelles banques sud-coréennes, Korea Finance Corp et Industrial Bank of Korea, entrent au classement. *Source: économiematin.fr*

Email : une mine d'or de plus en plus exploitée

CXP vient de publier son baromètre 2013 à l'appellation forcément peu accrocheuse, *Optimisation des processus clients par la dématérialisation des flux*. Il révèle pourtant des données fort importantes: parmi les milliards de dossiers et courriers clients de natures très diverses (lettres, fax, e-mails et autres documents électroniques) réceptionnés par les entreprises, une large proportion contient des informations à forte valeur ajoutée. 41 % des entreprises interrogées déclarent avoir déployé des fonctions d'import des flux dématérialisés et nativement électroniques. Auxquels il faut ajouter les projets d'acquisition de flux entrants depuis les mobiles, envisagés par 49 % des répondants. Les trois objectifs définis à l'origine, l'amélioration de la productivité pour 74 % des entreprises, la réduction du volume de papier pour 72 % ainsi que la réduction des coûts (71 %) restent les mêmes pour les objectifs des projets à venir.

e-signature : les choses rentrent dans l'ordre

La décision regrettable rendue le 12 décembre 2011 par le tribunal d'instance d'Épinal *(lire Point Banque n° 78, p. 30)* déniait toute reconnaissance à un avenant de crédit à la consommation signé électroniquement. La banque avait interjeté appel, et la Cour d'appel de Nancy *(CA Nancy, 2e Ch. Civ., arrêt n° 442/12 du 14 février 2013)* vient d'infirmer le jugement rendu en 1re instance. Voilà qui rétablit une juste confiance dans un procédé qui n'a aucune raison d'être considéré comme moins fiable que la signature manuscrite. On reste malgré tout sur sa faim, car la décision est mal motivée et s'embrouille dans les notions de « signature sécurisée » qui n'avaient en espèce pas leur place. C'est montrer que la signature électronique reste un sujet rebutant, car les textes qui la sous-tendent sont très difficiles à interpréter lorsque l'on ne connaît pas les sous-jacents technologiques et la façon dont la pratique s'est développée depuis l'introduction de la signature électronique dans le Code civil en mars 2000. Il n'en prend les choses à rebours en traitant en même temps la question de l'identité numérique et de l'intégrité des actes électroniques pour faire rentrer au chausse-pied la vieille institution de la signature dans une sandale dématérialisée qui ne lui convient pas.

Me Isabelle Renard, cabinet Racine

INTERVIEW

2014 : banques, êtes-vous FACTA ?

Bruno Labidoire,
directeur technique, Informatica France

Le Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) entrera en application le 1er janvier 2014. Toutes les banques sont concernées par cette réglementation américaine, y compris les françaises, sous peine de se voir lourdement taxées sur leurs activités avec les États-Unis. Bruno Labidoire, directeur technique chez Informatica France, met en garde.

Le FATCA ne concerne-t-il que les citoyens américains résidant hors des États-Unis ?

Pas seulement. Il peut s'agir de clients susceptibles d'avoir un statut fiscal aux États-Unis, posséder la citoyenneté américaine ou détenir la fameuse *green card*. Ou encore titulaires d'une adresse aux États-Unis et associée à des comptes, que ce soit pour des paiements entrants ou sortants. Un Français qui a vécu et travaillé aux États-Unis et dont la *green card* serait toujours en cours de validité, alors qu'il est revenu en France depuis quelques années, entre automatiquement dans le champ d'application de cette loi.

Quels outils sont nécessaires pour mener à bien ces recherches ?

Il faut des progiciels de résolution d'identité. Les banques doivent les mettre en service afin de prouver à l'administration américaine qu'elles prennent l'affaire au sérieux et qu'elles mettent les moyens nécessaires pour assurer les *reportings* FATCA qui leur sont demandés. Ces progiciels vont croiser des données issues des bases de clientèle des banques avec des fichiers externes. Car les noms américains contiennent de nombreux *nicknames* ou des impasses d'adresse que l'on ne soupçonne pas quand on ne connaît pas les États-Unis! Heureusement, les technologies de logique floues contribuent à reconnaître la personne, même si le nom est approximatif. *Idem* en ce qui concerne l'adresse. Ces progiciels d'identification sont installables sur site ou utilisés en mode SaaS. En règle générale, pour des raisons de confidentialité, les banques préfèrent installer ces progiciels dans leurs *datacenters*. Informatica propose Informatica Identity Resolution qui fonctionne sous Windows, Linux et les principaux Unix du marché. Certains groupes bancaires mutualisent l'usage de ce progiciel en temps réel ou en mode *batch*.